

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Contribution enquête publique concernant le plan de chasse cervidés 2021-2022  
**Date :** Wed, 26 May 2021 09:59:09 +0200 (CEST)  
**De :** Patrick GIRARD

**Monsieur le Préfet**

**Contribution enquête publique concernant**

**PLAN DE CHASSE MINIMUM "ENTERINE" PAR LA DDT SARTHE 2021-2022**

Nous sommes en total désaccord avec le projet de plan de chasse cervidé pour la saison 2021-2022 pour les raisons explicitées ci-dessous. Il perpétue le désastre forestier observé depuis plus d'une dizaine d'années sur certains massifs.

Saison		2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	% augmentation Saison 2021/2022
PERSEIGNE 5100 ha	CERF	230	180	140	130	110	90	90	90	140	+66%
	CHEVR.		260	300	320	330	350	380	420	485	+15%
BERCE 5600 ha	CERF	270	270	280	270	220	150	150	150	205	+36%
	CHEVR.		850	850	900	900	900	900	900	1070	+19%
LOUDON 4000 ha	CERF	120	140	150	150	220	250	280	350	365	+4%
	CHEVR.		375	375	400	400	400	450	520	470	-10%
VIBRAYE 5000 ha	CERF	90	100	110	130	170	190	190	280	285	+2%
	CHEVR.		430	430	480	500	500	540	620	630	+2%

Observations:

Il convient de remarquer les très grandes disparités de variation des plans de chasse entre massifs forestiers, en incohérence inexplicable avec le constat des régénérations forestières en cours de destruction totale sur certains secteurs.

- **les 4 massifs forestiers** cités sont de surface équivalente (4000-5000 hectares). Les populations d'élaphes ont totalement explosé dans les massifs privés et continuent de croître (les comptages de Loudon 2021 ont totalement été faussés, cf. annexe jointe). Outre la très grande insuffisance des plans de chasse, cette dérive est entretenue sur le secteur de Loudon par des agrainages intensifs (nourrissage).

- **les très fortes augmentations** des plans de chasse appliquées sur les forêts domaniales en particulier pour l'espèce élaphes : +66% pour Perseigne et + 36% pour Bercé et supérieures à 14% pour le chevreuil sur ces deux massifs

- **l'absence de variation significative pour 2 secteurs** de forêts privées (Loudon et Vibraye) alors que les régénérations sont toujours très impactées voire devenues impossibles. Les plans de chasse élaphes sont quasiment stables et ne tiennent absolument pas compte de la destruction actuelle de la forêt. Pour le secteur de Loudon la régression du plan de chasse chevreuil en **diminution de -10%** est totalement incompréhensible, compte tenu des troupeaux de dizaines de chevreuils observés après la saison de chasse 2020-2021 (les preuves existent). Les régénérations de châtaigneraies sont totalement détruites sur certaines zones. Le massif de Loudon qui est le plus petit des quatre cités, mais en même temps le plus giboyeux est celui qui connaît les plus faibles progression d'attribution, voire en régression pour le chevreuil ?????

**L'article L425-4 du code de l'environnement prévoit :** *L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis aux articles [L112-1](#), [L121-1](#) à [L121-5](#) du nouveau code forestier ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article [L. 122-1](#) du même code.*

**L'équilibre sylvo-cynégétique ne se gère pas avec chiffres et ratios biaisés (cf. observations sur page annexe) mais à partir de constatations de terrain sur les régénérations forestières (cf. constat d'expertise forestière adressé à vos services en 2020).**

**Le plan de chasse 2021-2022 démontre la plus incompréhensible discrimination entre la forêt publique et la forêt privée.** Nous souhaitons donc que cette dernière bénéficie du même traitement de faveur pour que la Loi sur l'équilibre sylvo-cynégétique et que les directives du PRFB Pays de la Loire soient enfin respectées. Ce qui n'est plus le cas sur le secteur de Loudon depuis plus de 10 ans. Ce projet de plan de chasse 2021-2022 unilatéralement défini par les chasseurs est en totale contradiction avec les objectifs de la loi.

**Conclusion :** nous réitérons donc notre demande pour une très forte augmentation du plan de chasse élaphes (et chevreuils) sur le massif de Loudon. Les populations entretenues artificiellement depuis de très nombreuses années doivent revenir à des niveaux en adéquation avec les très faibles capacités nourricières du massif (nous précisons que nous avons des dizaines d'hectares de forêt à renouveler ou à planter - friches agricoles- sur une multitude de parcelles). De très nombreux propriétaires forestiers de la périphérie du massif de Loudon subissent ce fléau très préjudiciable à la forêt de l'avenir, allant jusqu'à la mettre en péril. L'absence de revenus de la chasse ne leur permet pas de financer les coûteux engrillagements de protection.

Le 23 mai 2021, Maurice Girard

Annexe.

**Fiabilité des comptages lorsque les chasseurs (association concurrente FLC 72) sont plus retors que leur Fédération ?????**

**Les comptages, très empiriquement effectués par la Fédération des chasseurs cette année sur le secteur de Loudon, qui ont servi à l'établissement du plan de chasse élaphe sont totalement faux et très largement sous évalués pour 1 raison essentielle.**

- Les jours de comptage de Loudon des 22 et 23 mars ainsi que les jours précédents, les animaux étaient largement agrainés (nourris) par l'épandage de grandes quantités de maïs dans les zones les plus reculées de la forêt afin de les soustraire aux comptages effectués en plaine (les preuves existent). Dans ces zones de très grandes quantités d'élaphe n'étaient pas dans les surfaces de gagnage (zone de comptage), mais bien dissimulés dans les recoins forestiers occupés à gratouiller les grains de maïs abondamment répandus durant ces jours.

- Donc les chiffres de référence 2021 n'ont aucune signification pour l'établissement du plan de chasse 2021-2022 pour le massif de Loudon. Les chiffres de dénombrement annoncés sont en forte diminution alors que dans le même temps de nombreux plans de chasse individuels n'ont pas été réalisés sur le massif pendant la saison 2020-2021 ????

**Projet de maintien de l'agraining dans le prochain SDGC :**

Cette pratique qui favorise le développement des troupeaux lorsque des centaines de tonnes d'aliments sont déversées sur un massif (ex. Loudon), pratique incontrôlée pour de multiples raisons identifiées et connues par l'Administration, et pratique incontrôlable parce que de l'agraining maîtrisé peut se transformer en nourrissage sans que cela soit détectable et de ce fait non répréhensible.

Le maintien de populations hors norme pour respecter l'équilibre sylvo-cynégétique du voisinage ainsi que la pratique d'un nourrissage déguisé, facteurs qui contreviennent à la loi, doivent être maîtrisés par l'action administrative lorsque les chasseurs ne sont plus en capacité de l'honorer. (nouvelle loi chasse de 2019) ;

**L'Administration ne peut soutenir une pratique qu'elle n'a jamais été en mesure de contrôler (pas plus que la Fédération des chasseurs) lors de la période du dernier SDGC de 2014-2020.** Alors que les contrôles annuels des documents (charte d'agraining) et sur le terrain étaient prévus à la charge de l'Administration et de la Fédération des chasseurs, Les chartes d'agraining, n'ont plus été contrôlées pendant des années et par corollaire les contrôles sur le terrain sont devenus inexistantes.

En espérant que le bon sens finisse par l'emporter.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations

Maurice Girard